



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26899
19 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 17 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte de la lettre, avec pièces jointes, datée du 16 décembre 1993 qui vous est
adressée par le Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Mohammed Saïd
Al Sahaf, à propos du largage par des appareils de l'armée de l'air américaine
de tracs provocateurs sur les villes et villages du sud de l'Iraq.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente
lettre, accompagnée de la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères,
en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 16 décembre 1993, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires
étrangères

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que je vous ai adressée le 9 décembre 1993 à propos des actes d'agression et de provocation perpétrés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et de la violation de l'espace aérien iraquien par des appareils de l'armée de l'air américaine venus du territoire saoudien qui lâchent des tracs provocateurs sur les villes et villages du sud de l'Iraq, en particulier sur la région de Bassorah.

Je voudrais, dans cette deuxième lettre, appeler votre attention sur le fait que le Gouvernement des Etats-Unis a renouvelé ses opérations de provocation et d'agression et que ses avions de guerre ont perpétré les actes d'agression ci-après :

1. Le 10 décembre 1993, à 10 h 30, des appareils de l'armée de l'air américaine venus du territoire saoudien ont lâché des tracs hostiles et provocateurs sur diverses régions du gouvernorat de Dey Qsar.
2. Le 11 décembre 1993, à 10 heures, des appareils de l'armée de l'air américaine ont lâché des tracs provocateurs et hostiles à l'Iraq et au peuple iraquien sur plusieurs régions du gouvernorat de Bassorah.
3. Le 12 décembre 1993, à 12 h 40, un aéronef téléguidé américain a lâché des tracs sédicioux sur une région du gouvernorat de Bassorah.

Je tiens à protester énergiquement contre ces agressions scélérates perpétrées par le Gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de l'Iraq et du peuple iraquien. La poursuite de ces actes révèle chaque jour davantage le caractère criminel de la politique du Gouvernement des Etats-Unis et ses vils penchants colonialistes.

Ces agissements scélérats dont le Gouvernement des Etats-Unis se fait l'auteur n'inspirent que mépris au peuple iraquien, qui constate, avec regret et étonnement, que le gouvernement d'une grande puissance se prétendant civilisée se comporte comme un vulgaire brigand.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Bagdad, le 16 décembre 1993

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL SAHAF

/...

PIECES JOINTES

I

Frère combattant, digne fils de l'Euphrate,

Soldat iraquien, ton devoir est de défendre l'Iraq et non de tuer des Iraquiens. Si tu veux faire ton devoir vis-à-vis de ta patrie et de ton peuple, range-toi aux côtés du peuple iraquien du sud plutôt que de le combattre.

II

Frère combattant,

Depuis de longues années, Saddam s'emploie à ternir l'image et l'honneur de l'armée iraquienne en l'humiliant et en l'obligeant à s'attaquer au peuple et à tuer des innocents.

Jusqu'à quand supporteras-tu d'être ainsi humilié?

Jusqu'au jour où le traître à la nation iraquienne, après avoir massacré le peuple, s'en prendra à l'armée?

Les plans de Saddam ne profitent qu'à lui et Saddam n'a de loyauté ni pour l'Etat ni pour l'armée. Ne te laisse pas abuser comme d'autres avant toi. Ne place pas ton avenir entre les mains d'un homme qui n'hésiterait pas à te sacrifier à sa gloire.

III



Celui qui ne périra pas par le poison,
périra d'une autre façon
